



CAMPAGNE DE FORMATION -VE 2019

Les dates incluses, encadrant la formation pour la qualification -VE 2019 sont fixées comme suit.

○ **Début : 3 avril 2018**

○ **Fin : 1^{er} décembre 2018**

⚠ Il est rappelé qu'une période comprise entre le 3 avril 2018 et le 1^{er} décembre 2018 est dédiée à la formation -VE 2019.

Aucune dérogation, relative à la formation -VE annuelle, ne sera accordée par le ministère - hors situation médicale particulière grave.

Cela signifie que la totalité des stages -VE 2019 devra être effectuée avant le 1^{er} décembre 2018, terme de rigueur.

Nota : Les intempéries de type épisode grêleux, bien qu'entraînant un pic d'activité pour les experts, **ne peuvent être retenues comme un motif suffisant** à accorder une dérogation pour inscrire la qualification -VE sur la liste nationale.